



Mon employeur a rédigé un contrat qui ne lui convient plus

Par **Alaide57**, le **03/12/2019** à **10:13**

Bonjour , rnAgent de la fonction public territorial à mi temps sur un site , le service RH a rédigé il y a 6 mois et à la demande de la direction, un contrat de travail sur un autre site (pour compléter mes heures) sur une durée déterminée.rnLa contrat signé jusqu au 1er janvier entre les 2 parties mentionne 52h/mois de travail .rnAprès plusieurs mois de rémunération sur cette base je suis retourné pour informer ce même service que les heures travaillées ne correspondaient pas aux heures réellement effectués et dont le planning m est communiqué par mon employeur (avec une différence 20h/mois environ non travaillées) et avec un salaire, du fait ,en ma faveur . rnLa DRH accepte du bout des lèvres son erreur de contrat surévalué en heures ,(contrat établi à 52h au lieu de 20h/mensuelles) mais ma direction me fait pression maintenant pour récupérer l argent des heures non travaillées. rnL erreur ne provenant pas de moi , qu'elles sont mes droits?rnJe réprecise que ce contrat a été signé entre les 2 parties. rnMerci pour vos réponses.